

La Lettre du CNML

ACTUALITÉS DU CONSEIL NATIONAL DES MISSIONS LOCALES



ÉDITO

Rendre plus lisibles nos résultats

Dans un rapport remis au ministre de l'emploi en octobre 2010, l'Inspection Générale des Finances saluait la pertinence et la richesse de Parcours 3, le principal système d'information des missions locales. Décliné aux niveaux local, régional et

national, cet outil de pilotage et d'observation des jeunes accompagnés par les missions locales constitue un modèle de réussite au sein de la fonction publique. La concertation avec les utilisateurs est particulièrement saluée.

L'utilisation et surtout la communication relatives aux données des missions locales demeuraient toutefois insuffisantes en dehors du compte rendu d'activité produit chaque année par le Conseil national des missions locales. Les contraintes techniques liées au volume de données, les interrogations récurrentes sur la fiabilité des informations, les difficultés d'exploitation de l'entrepôt national, constituaient autant de freins à la bonne utilisation de ces données.

Pour répondre à cet enjeu, nous avons initié, lors du premier comité de pilotage des systèmes d'information, la mise en place d'un comité d'optimisation et d'exploitation de l'entrepôt national – COPEXEN – qui associe l'UNML, l'APAR et l'ANDML au côté de la DGEFP et de la DARES. Le COPEXEN a produit un premier tableau de bord trimestriel ayant pour vocation de donner de la lisibilité à l'activité et aux résultats du réseau et des références nationales pour chaque structure et chaque région. Ce tableau de bord est publié sur notre site Internet. Quelques indicateurs illustrent également la Lettre du CNML.

Je tiens à remercier les membres du COPEXEN ainsi que le laboratoire national Parcours 3 pour leur investissement continu dans ce travail. Ce tableau de bord représente une avancée concrète pour une meilleure exploitation des données des missions locales, il participe aussi de notre effort collectif pour l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi.

Franck Riester

Vice-président du Conseil national des missions locales

Voir le tableau de bord en page 5

À LA UNE

Une charte de mobilisation

Nadine Morano, ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle, et Bernard Perrut, président du Conseil national des missions locales, ont signé le 28 septembre dernier la charte de mobilisation pour favoriser l'accès aux contrats en alternance des jeunes accompagnés par les missions locales.

Cette charte engage non seulement les missions locales, nombreuses lors de cette journée, mais aussi les chambres consulaires et les 23 branches et entreprises également signataires de la charte. Celle-ci doit donner un élan renouvelé pour l'emploi des jeunes en alternance.

La charte prévoit des engagements mutuels des signataires en faveur de la sensibilisation et l'information aux métiers, le suivi et la sécurisation des parcours des jeunes, l'information et le soutien apporté aux entreprises, un meilleur échange sur les opportunités et les offres de formation en alternance, un meilleur « outillage » des conseillers des missions locales. Bref, une collaboration renforcée de tous les acteurs pour une meilleure efficacité et de meilleurs résultats.

Le renforcement du partenariat doit s'exercer à partir des territoires où sont implantées les missions locales. Des plateformes ou des guichets uniques ont été mis en place (l'expérience de la mission locale de Carcassonne est désormais bien connue), et ont vocation à se généraliser car leur efficacité est désormais démontrée. L'alternance est une garantie d'accès à l'emploi : 82 % des personnes diplômées obtiennent un emploi dans l'année. Dans de nombreuses filières, l'alternance est privilégiée en raison de la qualité professionnelle de ceux qui en sont issus. ►

Lire p. 3

Les psychologues
des missions locales

Lire p. 4

Plateformes
de mobilité

Lire p. 5

Tarif social mobile

Lire p. 6 et 7

L'animation en
région : Nord-
Pas-de-Calais et
Provence-Alpes-
Côte d'Azur

Lire p.8

Fiche pratique :
L'accord national
interprofessionnel
du 7 avril 2011

958 450

C'est le nombre de jeunes
accueillis dans les missions
locales de janvier à juin 2011.
Voir le tableau de bord des
missions locales page 5

Une charte de mobilisation : De la Charte pour l'accès aux contrats en alternance aux conventions avec les branches professionnelles

► L'alternance est aussi synonyme d'autonomie pour les jeunes étudiants puisque c'est le moyen de prendre en charge ses études. Enfin, c'est une voie de promotion sociale, qui peut aller du CAP au diplôme d'ingénieur.

Pour développer l'alternance, le Gouvernement a lancé un plan ambitieux qui vise en cinq ans à augmenter le nombre de jeunes formés en alternance de 600 000 à 800 000 pour atteindre un million à terme. Celui-ci comporte plusieurs volets : d'abord inciter les entreprises à embaucher davantage d'alternants grâce à l'augmentation du quota de 3 à 4 % dans les entreprises de plus de 250 salariés, et avec une exonération de charges sociales pendant un an pour toute embauche supplémentaire à celles de l'année précédente dans les entreprises de moins de 250 salariés.

Objectif : 50 000 jeunes des missions locales en alternance

Le financement de la réforme sera assuré par la réforme de la taxe d'apprentissage et par la signature de contrats d'objectifs et de moyens avec les régions, pour un financement partagé du développement de l'apprentissage : le ministère chargé de l'emploi apporte 1,7 M€ à cette fin. Enfin le grand emprunt sera mis à contribution : ½ milliard d'€, sera consacré à la création de CFA et de logements pour les apprentis. Par ailleurs, la simplification des démarches pour les jeunes et les entreprises est en route avec la rénovation du portail de l'alternance, et l'instauration des droits identiques aux étudiants pour les apprentis concernant l'accès aux restaurants et aux logements universitaires.

Comme président du Conseil national des missions locales, Bernard Perrut a fixé un objectif de 50 000 jeunes des missions locales accédant aux formations en alternance. Parmi les mesures nouvelles qu'il a présenté avec Gérard Cherpion et Jean-Charles Taugourdeau dans la loi adoptée le 28 juillet visant la simplification et l'assouplissement de l'accès à l'alternance, un dispositif est prévu pour des demandeurs d'emploi très éloignés du marché du travail. Il consiste à leur proposer une remise à niveau minimum accompagnée d'une découverte des métiers s'effectuant en CFA. La réussite de ce dispositif

– la « prépa-apprentissage » – nécessite une collaboration de tous les acteurs concernés.

Bientôt, un appel à projets national

Mais c'est sur les missions locales que repose le repérage des jeunes et leur orientation. A cette fin, le Conseil national des missions locales prépare avec les branches professionnelles et les OPCA des conventions nationales de partenariat en vue, notamment, d'assurer l'entrée en formation en alternance des jeunes de 16 à 25 ans accompagnés par les missions locales. Les branches qui ont des emplois à pourvoir fourniront les informations et organiseront des ateliers de présentation des métiers. Des discussions sont actuellement en cours avec l'IUMM, la branche des BTP travaux, ADECCO, l'ANFA, le FAFIH, FEP FARE, AFT (transports, logistique), l'Agefos-PME, OPCALIA, AGEFAFORIA. Dans les semaines à venir, un appel à projet national sera lancé. Un financement d'un montant de 12 M€ sera assuré par le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels.

Vincent Delpy
Secrétaire général du Conseil national des missions locales



▲ Bernard Perrut et Nadine Morano signent la Charte de mobilisation pour l'accès aux contrats en alternance le 28 septembre dernier

Les psychologues des missions locales : en séminaire au CNML

Le 16 septembre dernier, le CNML a accueilli le 9^e séminaire national des psychologues intervenant en mission locale. Organisée conjointement avec le réseau Psymel, cette rencontre a réuni 60 professionnels, pour l'essentiel des psychologues intervenant dans des missions locales de 16 régions représentées.

Vincent Delpey, secrétaire général du CNML, a souligné l'importance capitale du travail des psychologues au sein des missions locales pour les jeunes qui n'accèdent pas aux dispositifs de soins afin de contribuer à une meilleure prise en compte



▲ L'action des psychologues au sein des missions locales permet de mieux prendre en compte l'ensemble des difficultés des jeunes qui n'accèdent pas aux dispositifs de soins.

de l'ensemble de leurs difficultés. « *Le CNML suit avec intérêt et soutient le travail des psychologues* » a-t-il précisé.

Pour Christis Demetriades, animateur du réseau Psymel, l'accueil du séminaire national par le CNML, marque la reconnaissance du travail des psychologues en mission locale mais « *Notre couverture du territoire est encore insuffisante et nous devons stabiliser nos postes, qui sont malheureusement en grande partie précaires* ».

La matinée a débuté par la présentation des résultats de l'enquête réalisée par le CNML et Psymel sur la répartition géographique, le temps de présence, les financements et les fonctions occupées. 137 professionnels ont répondu, ils interviennent dans 22 missions locales de 22 régions et 63 départements, essentiellement à temps partiel et avec un intitulé de poste de psychologue (85 %). Ils occupent majoritairement les trois fonctions suivantes : écoute et soutien des jeunes, soutien aux équipes, orientation vers des structures de soins partenaires. 76 % sont titulaires d'un diplôme de psychologie clinique et psychopathologie.

Carine Chatain, chargée d'étude au CETAF a présenté ensuite les premiers résultats du questionnaire diffusé en 2010 dans le cadre de l'étude santé mentale des jeunes lancée avec le CNML (voir Lettre du CNML n° 1). Ils confirment les résultats obser-

vés en 2008 : les jeunes en insertion présentent une beaucoup plus grande vulnérabilité sociale et un taux de dépression et de tentatives de suicide trois à quatre fois supérieur aux autres jeunes ayant répondu à l'enquête.

Un soutien pour les jeunes et pour les équipes

L'après-midi a été consacrée à l'exposé de deux expériences menées en Rhône-Alpes, avec la médiation des résultats de l'enquête de santé mentale. L'animation de réunions et l'utilisation des journées de passation du questionnaire ont permis ainsi de sensibiliser davantage les équipes de missions locales à la souffrance psychique des jeunes et à ses modes d'expression. Les résultats de l'enquête ont aussi été discutés avec les jeunes dans des groupes de parole pour les amener à partager leurs expériences, identifier les origines de l'exclusion du côté social comme du côté privé, afin de leur permettre de sortir de l'isolement, de la culpabilisation et de la répétition de violences retournées contre eux-mêmes.

La journée a été conclue par le Docteur Michel Helfenstein, médecin responsable du centre de santé de Nancy, qui a souligné l'importance de ces nouvelles pratiques cliniques. À la fois soutien aux jeunes, aux équipes et au travail partenarial, elles ouvrent un espace intermédiaire entre le soin et l'insertion, pour une population prioritaire en matière de santé publique.

Le réseau Psymel

Le réseau Psymel a été créé en 2002 en Rhône-Alpes avec l'organisation du premier séminaire des psychologues de missions locales. L'objectif est de permettre l'échange entre professionnels pour rompre l'isolement inhérent à leurs fonctions et conceptualiser ces nouvelles pratiques cliniques, afin de construire un référentiel commun. Psymel réunit actuellement environ 150 psychologues et organise des séminaires ainsi que la diffusion d'articles, de réflexions et d'interrogations sur leurs pratiques. Une base documentaire sur le métier de psychologue en mission locale est mise à disposition, elle s'enrichit au fil des années. Contact : Cristis Demetriades dcricri@neuf.fr

Mobilité: 10 nouveaux projets de plateforme territoriale accompagnés cette année

Parce que la mobilité est un facteur clé pour les jeunes dans leur recherche de formation ou d'emploi, mais aussi dans l'accès au logement ou à la santé, le CNML s'est investi depuis 2009 avec ses partenaires dans un travail de modélisation et d'essai de plateformes d'aide à la mobilité.

Ce projet est porté par la Fédération des Associations de la Route pour l'Education (FARE). Un concept de « plateforme solidaire d'aide à la mobilité en faveur des publics en situation de précarité » a été construit. Il repose sur des principes de développement durable: modèle économique viable et juste, réponse à un besoin social évident et volonté affirmée de respect de l'environnement.

Les services proposés par ces plateformes sont variables d'un territoire à l'autre. De l'observatoire des besoins de mobilité à l'animation d'un site de covoiturage en passant par la location de véhicule, le déplacement à la demande, l'auto partage, la gestion d'un atelier de maintenance ou encore d'un garage associatif. Un accompagnement des personnes en situation précaire est prévu pour leur permettre d'acquiescer une certaine autonomie de déplacement, et se rapprocher ainsi du marché du travail. Certaines plateformes gèrent une école de conduite à statut associatif qui propose enseignement adapté et accompagnement social.

Parmi les dix projets territoriaux de plateforme accompagnés cette année par la FARE, neuf d'entre eux bénéficient d'une formation-action d'un expert de la fédération, grâce au soutien de la fondation MACIF, et quatre sont portés par les missions locales. Cette formation, proposée dans le cadre d'un appel à projets diffusé en avril dernier par le CNML, permet de dégager les grands axes du projet local: territoire pertinent et besoins des publics, services existants et à développer, projet de fonctionnement, financement et gouvernance.

Les projets de plateforme soutenus en 2011 par la FARE :

Maison de l'emploi Nîmes Métropole. Mission locale de Lure, Luxeuil-les-Bains et Champagny et Mission locale du bassin d'emploi de Vesoul. Maison de l'emploi de Corbeil-Essonnes Evry. Conseil général de Charente-Maritime. Association régionale des missions locales de la Réunion. Maison de l'emploi Saumur Loire Vallées d'Anjou et Mission locale du Saumurois. Maison de l'emploi de Redon. Maison de l'emploi et de la formation du Pays Thur Doller. Mission locale de Moulins.

Consultez le catalogue 2012 des formations mises en œuvre par la fédération FARE



Le tableau de bord des missions locales

	Janvier-juin 2010	Janvier-juin 2011	Évolution
Accueil des jeunes			
Jeunes accueillis	915 155	958 450	4,7 % ↗
Jeunes accueillis pour la 1 ^{re} fois	237 359	222 019	- 6,5 % ↘
Accès à la vie professionnelle			
Jeunes en emploi ou formation	278 895	282 879	- 1,4 % ↘
en emploi	181 754	194 361	6,9 % ↗
en alternance	7 353	7 116	- 3,2 % ↘
en formation	107 262	98 179	- 8,5 % ↘
Jeunes en contrat d'insertion dans la vie sociale - CIVIS			
Jeunes entrés en CIVIS	102 163	87 694	- 14,2 % ↘
Jeunes accompagnés en CIVIS	247 908	243 481	- 1,8 % ↘
Jeunes sortis du CIVIS	94 603	113 837	20,3 % ↗
Jeunes sortis en emploi ou formation	45 018	54 164	20,3 % ↗
sortis en emploi	36 644	43 692	19,2 % ↗
sortis en emploi durable	22 604	28 264	25,0 % ↗
sortis en alternance	5 047	6 088	20,6 % ↗
sortis en formation	9 242	11 660	26,2 % ↗

Source : Parcours 3, entrepôt national (données provisoires d'octobre 2011). Exploitation CNML-COPEXEN

Voir le tableau de bord trimestriel complet

Accès de tous aux télécommunications : tarif social, la parole aux utilisateurs



Alors que le gouvernement vient de délivrer le label « Tarif social mobile » aux offres de six opérateurs – Orange, SFR, Bouygues Telecom, Auchan Telecom, Coriolis Télécom et Zéro Forfait – l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA) poursuit ses travaux sur les besoins et usages en matière de télécommunications des publics en situation de précarité, en particulier les jeunes des missions locales.

Le tarif social mobile est destiné aux personnes rencontrant des difficultés particulières dans l'accès au service téléphonique en raison de leur niveau de revenu (au minimum, les bénéficiaires du RSA). Pour un tarif plafonné à 10 € TTC, il offre une garantie minimum de prix et de services offerts : possibilité d'être appelé à tout moment, 40 minutes de communication et 40 SMS.

Au printemps dernier, l'ANSA a mené avec l'Association française des utilisateurs de télécommunications (AFUTT) une étude sur les besoins et usages des publics en situation de précarité en matière de télécommunications, en ciblant particulièrement les jeunes en insertion, les personnes âgées

bénéficiaires du minimum vieillesse et les personnes en recherche d'emploi. Le CNML a participé à cette étude, ainsi que la mission locale de Dinan. Pour adapter les offres actuelles aux publics en situation de précarité, le rapport préconisait de ne pas dépasser 25 € par mois en dépenses de télécommunications, soit 30 % du « reste à vivre », c'est à dire 10 € pour le mobile et 15 € pour l'Internet seul.

D'ici la fin de l'année l'ANSA souhaite associer encore davantage à la réflexion les personnes concernées. Des réunions avec des usagers à revenus modestes sont organisées dans différentes régions pour recueillir les besoins en matière de téléphonie mobile et d'Internet et construire ainsi des préconisations sur les futures offres sociales. Côté jeunes, neuf missions locales se sont portées volontaires pour participer à l'enquête : Rennes, Dinan, Saverne, Clermont-Ferrand, Douai, Tarare, Rouen, Bondy et Charleville-Mézières. Les résultats des travaux sont attendus début 2012.

Plus d'infos sur www.solidarites-actives.com et www.afutt.org

Partenariat renforcé : les missions locales de Nord-Pas-de-Calais développent leurs compétences

L'accord-cadre de partenariat renforcé signé en 2010 entre Pôle emploi, l'Etat et le CNML prévoit « la mise en place d'actions conjointes pour le développement de la connaissance et des compétences ». En effet, pour que la coopération fonctionne, les professionnels des missions locales et de Pôle emploi doivent connaître les outils et les systèmes d'information de chaque partenaire.

Pour répondre à cet objectif en Nord-Pas-de-Calais, une offre de formation à destination des conseillers a été construite par l'équipe technique de partenariat renforcé qui comprend l'animation régionale, la direction régionale de Pôle emploi et des directeurs de mission locale. Les contenus des sessions formation et leur animation sont assurés par le service partenariat de Pôle Emploi.

Pour accompagner les jeunes orientés par Pôle emploi, les conseillers des missions locales ont besoin de maîtriser plusieurs systèmes d'information :

- E-partenet permet la consultation des offres d'emploi déposées au Pôle emploi, la mise en relation entre le jeune et un employeur, l'accès au ROME en ligne et à de la documentation.
- « Mon marché du travail » est autre une application qui permet de disposer d'informations statistiques sur le marché du travail local.
- L'enquête besoins en main-d'œuvre (BMO) réalisée chaque année par Pôle emploi avec ses directions régionales et le concours du Crédoc, mesure les intentions de recrutement des employeurs pour l'année à venir.

Toutes ces informations permettent de mieux répondre aux demandes quotidiennes des jeunes et des employeurs : quels sont les métiers porteurs dans le bassin d'emploi, où trouver un emploi correspondant à mon métier, où trouver des candidats pour un recrutement ?

« Notre constat de départ était que ces outils sont encore insuffisamment exploités par les missions locales, d'autant qu'il servent aussi bien pour l'emploi que pour l'orientation ou la formation des jeunes » constate Dominique Bourgeois, animatrice régionale en Nord-Pas-de-Calais. Dans cette région, 10 journées de formation sont organisées cette année pour une centaine de conseillers qui viennent s'initier aux outils de Pôle emploi. Ces formations ont lieu au Centre de ressources pour le développement de Pôle emploi ou de manière délocalisée si les conditions techniques le permettent. « Construire cette offre de formation ensemble a des effets

très positifs sur notre coopération avec Pôle emploi » souligne Dominique Bourgeois « nous prévoyons à la suite, des échanges réguliers sur nos applications informatiques et nous allons organiser des journées territoriales pour partager l'offre de formation de Pôle emploi ». Un exemple de bonne pratique d'échange de compétences entre les deux réseaux à essayer dans les autres régions.

Contact : Sandrine Nowak – Service partenariats – Direction régionale Pôle emploi Nord-Pas-de-Calais sandrine.nowak@pole-emploi.fr



▲ Pour accompagner les jeunes orientés par Pôle emploi, les conseillers des missions locales ont besoin de maîtriser plusieurs systèmes d'information.

Le recensement des bonnes pratiques du partenariat renforcé...

...est en cours à l'initiative du comité de pilotage national de l'accord-cadre. Les comités de pilotage régionaux et locaux – Pôle emploi et missions locales – sont invités à faire remonter des fiches de bonnes pratiques. Contact : Karine Brard-Guillet, chargée de mission au CNML – karine.brard-guillet@finances.gouv.fr

Le modèle de fiche de bonne pratique du partenariat renforcé

La fiche bonne pratique « Les outils partagés de la cotraitance et du partenariat renforcé » en Nord-Pas-de-Calais

PACA : quand 5 000 jeunes parlent de leur mission locale

Les 29 missions locales de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont réalisé en 2010 une enquête de satisfaction auprès d'un panel de 5000 jeunes dans le cadre d'une démarche de management par l'approche qualité initiée par l'Association régionale (ARDML).

Pour les professionnels des missions locales de PACA engagés depuis 2008 dans une démarche qualité, la mesure de la satisfaction des usagers est devenue une question essentielle et cette préoccupation rejoint celle du Conseil régional engagé lui aussi dans un dispositif de participation et de recueil de l'expression des usagers des politiques régionales. L'enquête de satisfaction est d'ailleurs inscrite dans les conventions du Plan d'action opérationnel signées entre chaque mission locale et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. De la même manière, l'ARDML examine avec la DIRECCTE la perspective d'inscrire cette démarche dans la CPO.

« Avec cette démarche nous évaluons mieux l'impact de nos actions et notre organisation auprès du public précise l'animateur régional Dominique Davy. L'adhésion des présidents de missions locales à cette enquête a été forte et nous en avons fait avec nos partenaires Etat et Région une priorité du programme régional d'animation ». Recueillir l'avis des usagers permet de connaître les préférences et l'usage quant aux prestations délivrées. Cela devrait rendre plus accessible certains services moins bien connus comme par exemple les espaces de documentation sur l'orientation et les métiers ou les possibilités offertes pour l'accès à Internet en mission locale.

Une démarche pour mieux évaluer l'impact de nos actions

L'enquête régionale de satisfaction des usagers rejoint les objectifs de la démarche d'auto-évaluation accompagnée, initiée par le CNML, qui préconise l'expression des jeunes et leur participation à l'évaluation de la mission locale. L'ARDML de Provence-Alpes-Côte d'Azur fait partie des Associations régionales volontaires pour initier la démarche nationale en associant le Conseil Régional et la DIRECCTE et l'expression des usagers sera parmi les questions évaluatives régionales. En 2012, une nouvelle enquête de satisfaction est menée. Après les jeunes, c'est maintenant au tour des entreprises de se prononcer sur la qualité de l'offre de service proposée par les missions locales provençales.



Les enseignements de l'enquête

5000 jeunes des missions locales ont répondu au questionnaire en ligne. L'enquête montre une satisfaction globale de l'accueil en mission locale. 46 % des jeunes sont très satisfaits de l'accueil, ils sont près de 50 % à être reçus immédiatement après leur arrivée. Les amis, la famille et Pôle emploi sont les premiers vecteurs de mise en contact avec la mission locale et en retour ils sont 56 % à déclarer qu'ils conseilleraient à leurs amis de s'y rendre. L'enquête est basée sur deux modèles adaptés au service public : SERVQUAL (Service Quality) et OQM (Outil québécois de mesure). 5000 jeunes des missions locales ont répondu à un questionnaire en ligne. Les résultats de l'enquête sont disponibles au niveau régional et pour chacune des missions locales et de ses antennes.

[Voir les résultats complets de l'enquête de satisfaction des usagers des missions locales de Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)

L'ANI du 7 avril 2011 sur l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi dans leur accès à l'emploi

Le contexte

L'article 1 de l'accord national interprofessionnel du 7 avril 2011 sur l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi dans leur accès à l'emploi prévoit la mise en œuvre, par les missions locales en 2011, d'un accompagnement individuel renforcé pour 20 000 jeunes « décrocheurs ».

La circulaire n° 2011-028 du 9-2-2011 concernant l'organisation et la mise en œuvre des articles L. 313-7 et L.313-8 du code de l'Éducation, définit les principes d'action des plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes sortant prématurément du système de formation initiale. Elle précise le rôle des missions locales dans la politique de lutte contre le décrochage scolaire.

L'essentiel

• Quelles sont les jeunes concernés ?

Il s'agit des jeunes sortis du système de formation initiale sans qualification ou sans diplôme (y compris ceux dont le contrat en alternance a été rompu) :

- nouvellement accueillis à la mission locale en 2011 et âgés de moins de 21 ans lors de leur premier accueil,
- d'un niveau scolaire inférieur ou égal à IV et d'un niveau de certification validé inférieur à V.

Ne sont pas concernés les jeunes qui bénéficient déjà d'un accompagnement dans un autre dispositif tel que : CIVIS, cotraitance avec Pôle emploi, contrat d'autonomie, Ecole de la deuxième chance ou Etablissement Public d'Insertion de la Défense.

• Quel accompagnement renforcé pour ces jeunes ?

L'objectif de cet accompagnement est de favoriser l'accès à un emploi d'au moins 6 mois ou d'accompagner un projet création ou de reprise d'entreprise. L'accès à la qualification (formation égale ou supérieure à 6 mois) ou le retour en formation initiale seront aussi considérés comme des sorties positives pour les jeunes.

Cette prestation d'accompagnement qui peut aller jusqu'à 18 mois comprend trois phases :

1. Une phase de diagnostic de la situation du jeune et de co-construction de son projet professionnel, en fonction des besoins identifiés des entreprises.

2. Une phase de définition du plan d'action, conjointement avec le jeune, et d'accompagnement intensif à sa mise en œuvre grâce aux outils de la mission locale. Le jeune bénéficie :

- d'un conseiller référent après signature d'un contrat définissant les actions pour la réalisation du projet professionnel.
- d'un entretien une fois par semaine durant les 3 premiers mois, puis au moins deux fois par mois.

3. Une phase de suivi dans l'emploi, à raison d'un entretien par mois. Une visite de l'entreprise est également prévue tous les deux mois.

• Quels partenariats mis en œuvre par les missions locales ?

Les missions locales mobilisent les outils et mesures facilitant l'accès à la qualification et à l'emploi (actions de préqualification, périodes de mise en situation professionnelle, prestations de Pôle emploi). Elles mettent en place des partenariats avec les entreprises ayant des besoins identifiés de main d'œuvre, avec les organisations interprofessionnelles et professionnelles locales et avec les OPCA, en particulier leurs développeurs de l'alternance. Les missions locales coordonnent leurs actions pour la mise en œuvre de l'ANI avec Pôle emploi dans le cadre du partenariat renforcé.

À consulter

- Cahier des charges paritaire pour la mise en œuvre de l'ANI du 7 avril 2011
- Appel à projet régional



> Pôle emploi : Mode d'emploi jeunes

Chaque mois, la lettre électronique de Pôle emploi « Mode d'emploi » propose conseils, astuces pour la recherche d'emploi et calendrier des événements. À l'occasion de son premier anniversaire Mode d'emploi s'enrichit de 6 numéros hors-série dont le premier présente les mesures et les services destinés aux jeunes. Prochain numéro hors-série consacré à la formation en décembre. Mode d'emploi Hors série Spécial Jeunes

> 12^e Université d'hiver de la formation professionnelle. Orientation et formation : sortir du cadre !

La 12^e Université d'hiver de la formation professionnelle s'installe à Arles du 25 au 27 janvier 2012 pour animer le débat public autour des innovations récentes : nouveaux services aux entreprises nés du regroupement des Opcas, mise en oeuvre du service public de l'orientation, concrétisation des priorités régionales définies en 2011. Plus d'une centaine de décideurs, d'élus, de promoteurs de dispositifs innovants publics et privés y apporteront leur point de vue et leur expertise au cours des 33 conférences, tables rondes et ateliers. Le site du Centre Inffo dédié à l'évènement

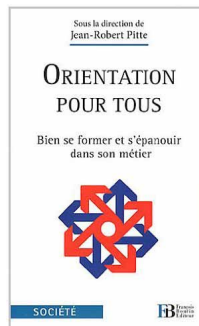
> Orientation : un guide pour l'action

Fruit des réflexions de la Délégation à l'information et à l'orientation (DIO), l'ouvrage

« Orientation pour tous - Bien se former et s'épanouir dans son métier » devrait aider à mieux saisir les enjeux de l'orientation.

Cet essai est aussi un guide pratique et concret sur les formations et l'emploi ainsi que sur l'orientation vers un parcours réussi.

Orientation pour tous – Bien se former et s'épanouir dans son métier. - Sous la direction de Jean-Robert Pitte.- François Bourin Éditeur, 2011. 19 €



> Nouveau site de services jeunes. gov. fr



La nouvelle version du site d'informations et de services en ligne www.jeunes.gouv.fr a été lancée le 6 octobre 2011. Il regroupe désormais le contenu de 5 sites en 1 seul et propose 7 entrées thématiques : études et formations, emploi, logement et transports, santé et bien être, citoyenneté, activités et mobilité internationale. Ce site présente également un accès à des services en ligne. www.jeunes.gouv.fr

> Logement Jeunes Aquitaine

Le site Logement Jeunes Aquitaine est un portail créé par la Région Aquitaine pour aider les jeunes dans leur parcours face au logement. Il propose un guide et des conseils pratiques pour toutes

les démarches liées au logement ainsi qu'une cartographie des possibilités de logement existant sur toute la Région.

logement-jeunes.aquitaine.fr

> Groupe Europe international du CNML

La prochaine réunion plénière aura lieu au CNML le 24 novembre prochain. À l'ordre du jour, la prochaine génération de programmes européens 2014-2020 – programme pour l'Éducation et la Formation Tout au Long de la Vie (EFTLV) et programme Jeunesse en action - avec la préparation d'un avis du CNML pour répondre à l'enjeu suivant : quel accès à ces programmes pour les jeunes ayant moins d'opportunité ?

PUBLICATION DU CONSEIL NATIONAL DES MISSIONS LOCALES

Les Borromées 2,
1 avenue du Stade de France
93201 Saint-Denis
Tél. 01 57 33 81 00
Mél. info.cnml@finances.gouv.fr

Directeur de la publication :
Vincent Delpely

Rédacteur en chef :
Yves Auton

On participé à ce numéro :
Jean-Christophe Brandouy, Cristis Demetriades, Dominique Davy, Dominique Bourgeois, Karine Brard-Guillet, Elisabeth Laverne.

Réalisation :
Desk

Crédit photo :
CNML. Pôle emploi.